

La Convention pour la diversité culturelle et l'émancipation des cultures minoritaires

Ary Régis

Les porte-paroles du système mondial ne cessent de clamer que l'ère actuelle - celle des technologies de l'information et de la communication (TIC), puissant levier du processus de mondialisation actuel - c'est l'ère de la grande opportunité. Opportunité pour toutes les opinions d'atteindre toutes les audiences, pour tous les produits de pénétrer tous les marchés, pour toutes les cultures de s'exprimer et de s'épanouir. Car, promet-on, c'est l'ère de la libre circulation des flux de biens, de valeurs et des idées. Pourtant, si on tient compte des résultats inégaux de la libéralisation des marchés et de ceux résultant de l'instauration d'une démocratie mondiale, on est en droit de se préoccuper pour la libre expression et l'épanouissement des cultures.

En effet la mondialisation telle qu'elle se fait actuellement favorise-t-elle la diversité culturelle? Est-ce vraiment possible d'espérer l'épanouissement équitable de toutes les cultures dans la mondialisation? Que peut réellement la Convention pour la Diversité Culturelle pour l'émancipation de toutes les cultures? Une visite dans l'oeuvre de différents auteurs du Nord et du Sud peut permettre de réaliser une réflexion critique sur la Convention et de faire ressortir la responsabilité des organisations des sociétés civiles nationales pour, non seulement en faire respecter les termes par leur Etat, mais surtout pour maintenir et consolider cette société civile mondiale engagée qui en a permis la ratification.

Pour cela, une mise en évidence du potentiel de la Convention pour l'émancipation des cultures et sa confrontation à la réalité des cultures à l'ère de la mondialisation deviennent nécessaires. Ce qui permettra de relever certaines limites de la Convention pour l'épanouissement des cultures dites minoritaires, le rôle des groupes sociaux et des peuples ainsi que l'importance de la communication pour limiter les ravages de la mondialisation.

Récemment et presque à l'unanimité de ses membres - moins USA et Israël -, l'UNESCO (Organisation des Nations Unies pour l'Education la Science et la Culture) a consolidé la Déclaration Universelle de 2001 pour la Diversité Culturelle en ratifiant la Convention pour la Diversité Culturelle.

Etant son objet principal, la Convention définit la culture comme ?l'ensemble des traits distinctifs spirituels et matériels, intellectuels et affectifs qui caractérisent une société ou un groupe social et englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les façons de vivre ensemble, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances?. Aussi considère-t-elle la diversité culturelle comme la ?multiplicité des moyens par lesquels les cultures des groupes sociaux et des sociétés trouvent leur expression?.

Dans la diversité culturelle, elle inclut ?la culture matérielle?, les réalisations issues de l'activité et de l'expression créatrice, ainsi que les biens et services culturels institutionnalisés et commercialisés. Y sont alliés les ?dispositifs sociaux - institutions et politiques officielles ou non - qui encouragent ou découragent la vitalité et la diversité culturelles, l'éthique universelle, la participation à l'activité créatrice, l'accès à la culture et le respect de l'identité culturelle? (Mattelart, 2005: 98).

Et pour assurer le respect de la diversité culturelle, cette Convention engage les Etats parties, entre autres, à: protéger et promouvoir la diversité des expressions culturelles; créer les conditions permettant aux cultures de s'épanouir et interagir librement de manière à s'enrichir mutuellement; promouvoir le respect de la diversité des expressions culturelles et la prise de conscience de sa valeur aux niveaux local, national et international. Les expressions culturelles ?ce sont les différentes manières par lesquelles les biens et services culturels, ainsi que les autres activités culturelles, peuvent être porteurs d'une signification symbolique ou transmettre

des valeurs culturelles?. Mais dans la mondialisation que nous vivons actuellement, une telle diversité est-elle possible?

La culture au défi de la mondialisation

Nestor García Canclini constate que « l'expansion des marchés n'est pas synonyme de diversification culturelle ni de reconnaissance de la complexité » et les entreprises productrices qui réussissent sont celles qui ont des centres dans les métropoles ou s'y associent, alors que dans les pays périphériques c'est la consommation qui augmente et dans la périphérie on ne fait que s'approprier, chaque fois plus, de ce que produisent d'autres...? (Canclini, 18). Ce qui montre comment la mondialisation est aussi bien un ensemble de processus d'homogénéisation que de fractionnement du monde, qui réordonnent les différences et les inégalités sans les supprimer; étant à la fois « un processus d'unification et/ou d'articulation d'entreprises productives, systèmes financiers, de régimes d'information et de récréation et un processus de constitution de communautés transnationales de détenteurs de cartes de crédit, de services informatiques, films, d'information et de vidéoclips...? »

Ignacio Ramonet en fait le même constat et en déduit que « la marchandisation généralisée des mots et des choses, des corps et des esprits, de la nature et de la culture provoque une aggravation des inégalités...? » (Ramonet, 52: 6)

Dire que, pour atteindre ses objectifs, la Convention compte sur les Etats, donc sur le pouvoir politique des différents états. Pourtant, selon Ignacio Ramonet, il existe un pouvoir parallèle qui supplante le pouvoir des états. Car, écrit-il, « les vrais maîtres du monde ne sont plus ceux qui détiennent les apparences du pouvoir politique, mais ceux qui contrôlent désormais les marchés financiers, les groupes médiatiques planétaires, les autoroutes de la communication, les industries informatiques et les technologies génétiques. »

Et, poursuit-il, « Indifférents au débat démocratique et non soumis au suffrage universel, ces pouvoirs informels pilotent de fait la Terre et décident souverainement du destin de ses habitants. Sans que nul contre-pouvoir ne vienne corriger, amender ou repousser leurs décisions. Car les contre-pouvoirs traditionnels - Parlements, partis, médias - sont soit trop locaux, soit très complices...? »

Et à juste titre, Dominique Wolton avance que « les processus de mondialisation, facilités par l'évolution rapide des technologies de l'information et de la communication, s'ils créent les conditions inédites d'une interaction renforcée entre les cultures, représentent aussi un défi pour la diversité culturelle, notamment au regard des risques de déséquilibres entre pays riches et pays pauvres? ».

Ainsi, « la mondialisation de l'information aboutit naturellement à l'élargissement de notre vision du monde mais, contrairement à ce que l'on prédisait, pas nécessairement à une meilleure connaissance de celui-ci, puisque par les mécanismes qui s'y développent, notre perception du monde repose sur une multiplication des stéréotypes? » (Wolton, 2004: 93). Et ces stéréotypes fonctionnent comme des opérateurs qui établissent des rapports de domination entre les cultures et c'est de là que surgit le plus grand danger pour l'épanouissement des cultures.

En ce sens, Artilio Boron expose que « l'une des nouveautés de la phase actuelle de la globalisation est l'extraordinaire universalisation des images et messages audiovisuels, un processus contrôlé presque exclusivement par une poignée d'énormes oligopoles médiatiques qui opèrent à l'échelle planétaire. » Et il se produit ce qu'il appelle une espèce de « macdonalisation », c'est-à-dire, l'uniformisation culturelle résultante du phénomène qui implique l'imposition ou adoption consentie de valeurs, styles culturels, icônes et images projetés planétairement à partir de la singularité de l'expérience nord-américaine et d'un modèle de consommation complètement standardisé, décontextualisé, avec un certain fétichisme de l'égalitaire, bon marché et de basse qualité, dont la représentation

paradigmatique est donnée par la chaîne de ventes d'hamburgers...

Cette homogénéisation culturelle croissante a été un très puissant instrument pour la création d'un ?sens commun? néolibéral qui exalte les opportunités qu'offre le marché... Un processus facilité par le caractère profondément antidémocratique des médias de masse qui, dans la plupart des pays, arrivent à exercer une influence publique sans contre-poids face à l'inexistence de dispositions légales effectives et de pratiques institutionnalisées pouvant garantir un niveau minimum de contrôle démocratique sur eux...

Ces changements vinrent sanctionner le triomphe du temps sur l'espace, provoquant une « compression » dramatique du monde grâce aux nouvelles technologies, qui permettent d'envoyer des messages et de mobiliser de fortes sommes d'argent d'un coin à un autre de la planète en des millièmes de seconde. A noter que ce fabuleux progrès technologique est loin d'être neutre dans ses impacts sociaux, dans la mesure où il permet de transférer d'énormes ressources économiques, politiques et symboliques aux mains du nouveau « pacte de domination » global, dominé par le capital financier qui détient le contrôle de tels instruments.... (Boron, 1999: 226)

Les dispositions de Convention et l'épanouissement des cultures

Là encore et au-delà de tous stéréotypes, la Convention pour la Diversité Culturelle essaie de parer à tout danger en engageant les Etats parties, entre autres, ?à créer les conditions permettant aux cultures de s'épanouir et interagir librement de manière à s'enrichir mutuellement; à créer sur leur territoire un environnement encourageant les individus et les groupes sociaux à créer, produire, diffuser et distribuer leurs propres expressions culturelles et à y avoir accès, en tenant dûment compte des conditions et besoins particuliers des femmes, ainsi que de divers groupes sociaux, y compris les personnes appartenant aux minorités et les peuples autochtones? (art. 7.1a); à diagnostiquer l'existence de situations spéciales où les expressions culturelles, sur son territoire, sont soumises à un risque d'extinction, à une grave menace, ou nécessitent de quelque façon une sauvegarde urgente (art. 8); à faire en sorte que les pays développés facilitent les échanges culturels avec les pays en développement en accordant, au moyen des cadres institutionnels et juridiques appropriés, un traitement préférentiel à leurs artistes et autres professionnels et praticiens de la culture, ainsi qu'à leurs biens et services culturels (art 16).

De même elle proclame des principes sur lesquels repose la promotion de la diversité culturelle, tels que: respect des droits humains et des libertés fondamentales; préservation de la souveraineté; égale dignité et respect des cultures; solidarité et coopération internationale; développement durable; complémentarité des aspects économiques et culturels du développement; accès équitable; ouverture et équilibre...

Malgré tout, les cultures minoritaires en sortent-elles protégées? Leur épanouissement est-il pour autant garanti par l'adoption de la Convention et la mise en oeuvre de ses programmes?

Quel avenir pour les cultures minoritaires?

Le sociologue Jean-Charles Lagrée montre les limites des conceptions de culture qui se fondent sur l'oeuvre ou sur les objets de l'élite et propose une définition où la culture est mode de vie et donc essentiellement déterminée par la place des individus dans la production. Au regard de cette conception de culture, pratiques et symboles constituent tout à la fois la réponse aux conditions sociales du milieu et un masque qui permet de les occulter. Et dans la mesure où la culture apparaît comme la structuration de la conscience d'un groupe qui se construit et se renforce dans les rapports sociaux, elle est caractérisée par une unité de pratiques quotidiennes que vient expliquer l'identité de situation dans la division du travail, la hiérarchisation du savoir et la perception du réel (Lagrée, 184).

C'est donc dans les rapports sociaux que s'élaborent les matériaux de l'expression. Et c'est donc le groupe social, considéré dans sa dimension historique, le véritable auteur des formes symboliques (id. 197). Une conception qui rend possible la prise en considération de celle de culture minoritaire.

Le concept de culture contenu dans l'appellation 'culture minoritaire' dépasse la définition de culture considérée dans la Convention. Cette dernière semble considérer la culture comme une entité neutre, sans aucun rapport avec les formations sociales. Pour cela, en accord avec François Houtart et Anselme Rémy, la culture est considérée ici comme 'l'ensemble des représentations produites par la pensée dans des conditions sociales précises, qui introduisent la réalité naturelle et sociale dans le champ de la conscience et permettent, simultanément, la reproduction des pratiques nécessaires à la maîtrise de la nature et à la construction des pratiques nécessaires' (Houtart et Remy, 14).

En ce sens la culture minoritaire serait comprise à partir du concept de culture opprimée, introduit par l'anthropologue haïtien Jean Casimir pour qui la culture opprimée est 'un ensemble idéologique construit durant la sédimentation des groupes et classes d'une société nationale par l'une ou l'autre de ses couches en mesure de conserver l'organisation de sa vie quotidienne et de certaines activités de production de la vie matérielle relativement isolée du développement des entités constitutives du mode de production capitaliste... Ensemble idéologique qui dérive d'un système de connaissances dont le mode de production de portée locale est incapable d'assurer le développement de ses bases matérielles, et incapable d'une négociation des relations entre ces économies locales et les structures économiques nationales dominantes...'

Casimir révèle que 'la culture dominante ne peut pas gérer l'altérité de la culture opprimée. Elle récupère son altérité en niant l'existence de cette culture en tant que culture autonome et complet de connaissances. En échange, elle en cible les porteurs, pour en faire un antécédent du moi, un sauvage - affublé d'une longue série de qualificatifs...- qu'il faut 'éduquer', 'pendant qu'elle proscrie ses expressions culturelles - la langue créole par exemple. (Casimir 2001: 296-301). Et c'est le mode propre de l'impérialisme culturel.

L'impérialisme culturel est 'l'ensemble des processus par lesquels une société est introduite au sein du système mondial moderne et la manière dont sa couche dirigeante est amenée, par la fascination, la pression, la force ou la corruption, à modeler les institutions sociales pour qu'elles correspondent aux valeurs et aux structures du centre dominant du système ou à s'en faire le promoteur' (Schiller cité par Mattelart, 2005: 52). Comme les dominations de genre ou d'ethnie, l'impérialisme culturel est une violence symbolique qui s'appuie sur une relation de communication contrainte pour extorquer la soumission et dont la particularité consiste ici en ce qu'elle universalise les particularismes liés à une expérience historique singulière en les faisant méconnaître comme tels et reconnaître comme universelles (Bourdieu et Wacquant, cité par Mattelart, 2005: 52)

Prenons un exemple. Aujourd'hui considérée comme un pays non-avancé, dans la périphérie du village global, la société haïtienne s'est inscrite, dès le début de son histoire, dans une trajectoire culturelle, fruit de rapports économiques mondiaux, depuis le temps de l'esclavage jusqu'à celui du néolibéralisme. C'est celui qui lui donne à la fois ses traits communs avec d'autres sociétés du continent et sa profonde originalité (Pierre-Charles cit. in Rémy et Houtard, id. 13).

La configuration culturelle d'Haïti procède de la rencontre de plusieurs courants de civilisations amérindien, africain, européen, qui se sont affrontés dans le Nouveau Monde, lors de l'étape esclavagiste de la mondialisation de l'économie capitaliste. En effet, la culture et la société haïtiennes, dès leur période de gestation, ont été marquées par la mondialisation, fruit de la poussée hégémonique de l'Europe de la fin du XVe siècle... (id. 19). Mais 'demeure encore opérant à travers la production intellectuelle haïtienne, comme à travers les pratiques sociales et politiques, un dispositif de pensée organisé autour du vieux couple barbare/civilisé' alors que

« toute l'élite d'Haïti, dès les premiers moments de l'indépendance, s'acharne à fournir la preuve de la non-barbarie du peuple haïtien, et en quelque sorte à poursuivre éperdument une quête de guérison de la barbarie que le maître-colon lui imputait... » (Hurbon 1987:14-15).

Le créole, langue créée par la majorité esclave originaire d'Afrique de l'Haïti coloniale, ainsi que diverses expressions culturelles haïtiennes sont perçues comme incapables d'être diffusées dans les médias nationaux et internationaux, au profit d'expressions culturelles étrangères sans aucun rapport avec l'identité culturelle haïtienne. Quand on en fait appel, c'est pour les utiliser du point de vue folklorique.

Ainsi, au lieu d'affirmer leur identité et leur culture dans la mondialisation, les élites productrices d'œuvres culturelles des pays en développement coïncident, par l'adoption de cette même attitude, avec les élites haïtiennes. Elles cherchent plutôt à respecter les canons et critères dominants dans les échanges mondiaux, excluant ou méprisant même les éléments culturels et identitaires des groupes traditionnels et minoritaires, qu'elles considèrent souvent comme « indignes » des standards de la mondialisation. Souvent, elles deviennent même hostiles à tout type de résistance culturelle de la part des porteurs des cultures minoritaires.

Le respect des droits de la communication comme fer de lance

Dans le dernier numéro de *Manière de voir*, Ignacio Ramonet, Samir Amin et François Houtart, respectivement du Monde Diplomatique, du Forum Mondial des alternatives et du Centre Intercontinental de Louvain-la-Neuve, avertissent qu'« En ce début de XXI^e siècle, deux projets paraissent l'emporter: celui de la Triade (EU, UE, Japon), et, en son cœur, celui de l'hégémonisme des Etats-Unis. Ceux-ci abolissent l'autonomie des pays du Sud et réduisent celle des « alliés ».. Les défis auxquels la construction d'un monde authentiquement multipolaire est confrontée sont donc plus sérieux que ne se l'imaginent nombre de mouvement alter-mondialistes pourtant directement ou indirectement concernés par cette situation... » Ramonet, Amin et Houtart pensent qu'un « véritable monde multipolaire pourrait constituer un cadre adéquat aux aspirations et revendications des luttes populaires » si:

- l'Europe prend distance avec son passé et son présent impérialistes;
- la Chine réussit dans la voie du « socialisme de marché »;
- les pays du Sud réussissent à construire un front commun... et substituer aux blocs dominants, alliés aux intérêts du Nord, des blocs nationaux, populaires et démocratiques;
- se construisent des systèmes juridiques nationaux et internationaux conciliant le respect des souverainetés nationales et celui des droits individuels et collectifs;

En même temps ils constatent que « les classes dirigeantes du Sud n'ont plus de projet autonome... Quant aux pays du Sud les plus vulnérables (le quart-monde)... c'est le Nord qui prend, seul, l'initiative d'avancer pour eux - ou plus exactement contre eux - ses propres projets tel ACP, ZLEA, etc. (Amin, Houtart et Ramonet, 2005: 6).

En outre, prenant encore l'exemple d'Haïti, le sociologue belge François Houtart et l'anthropologue haïtien Anselme Rémy rappellent que pendant le XVIII^e siècle l'identité culturelle a été un élément de résistance à l'imposition de rapports sociaux dramatiquement inégaux. En effet, comme le montrent ces auteurs, les cultures locales dites minoritaires contiennent en eux-mêmes le potentiel de leur émancipation. La Convention sur la diversité

culturelle ne fait que leur offrir un cadre universel légal favorable.

En effet, le grand affrontement entre la culture mondialisée et les univers de représentations et de valeurs construits socialement en fonction des expériences collectives des peuples, n'est pas gagné d'avance. Ceux qui annoncent l'avènement d'une civilisation mondiale unique, portée par les valeurs du marché et signifiant le sommet de l'histoire humaine ont toutes les chances de voir leurs prévisions se transformer en illusions... La mondialisation de la culture se réalisant sous l'hégémonie du marché et les cultures locales constituent la base de nombreuses formes de résistances... (Houtard et Rémy, 173).

D'où l'invitation aux organisations des sociétés civiles nationales et internationales à la créativité et la combativité pour gagner la bataille de la diversité culturelle en faveur des groupes sociaux, des peuples et des cultures minoritaires. Bataille dont la promotion des droits de la communication pour la démocratisation de la communication constitue le fer de lance. Car, selon Wolton, la culture et la communication sont les véritables enjeux du XXI^e siècle puisque la mondialisation de la communication pose une fois pour toutes la question de l'altérité et qu'étant une question politique, il faut la traiter politiquement.

En effet, communication et politique, l'enjeu est le même: il s'agit d'organiser la cohabitation... En résumé, dans un premier temps, il faut admettre l'importance de l'identité culturelle. Dans un deuxième temps, il faut reconnaître que la diversité culturelle est indépassable. Dans un troisième temps, il faut organiser la cohabitation culturelle qui est le complément de la démocratie politique? (Wolton: 96).

Bibliographie

Boron, Artilio (1999). Neoliberalismo, globalizacion y desigualdad en América Latina, in *Tiempos Violentos*, CLACSO-EUDEBA-Universidad de Buenos Aires.

Canclini, Nestor García (1998). La globalización en pedazos: integración y rupturas en la comunicación, in *Diálogos de la Comunicación-FELAFACS*.

Casimir, Jean (2001). *La culture opprimée*, Port-au-Prince, Imp. Lakay.

Houtart François et Rémy Anselme (2000). *Haïti et la mondialisation de la culture*, CRESFED, L'HARMATTAN, Port-au-Prince, Paris, Montréal.

Houtart François, Samir Amin, Ignacio Ramonet (2005). *Etat des résistances dans le monde*, *Manières de voir-Le Monde diplomatique*, Déc 05-Janvier.

Lagrée Jean-Charles. *Production Culturelle et mouvements sociaux* in *Les cultures populaires*, s/n.

Mattelart, Armand, (2005). *Diversité et mondialisation*, La découverte, Paris.

Mattelart, Armand (1999). *Révolution dans la Communication*, *Manières de voir-Le Monde diplomatique*, Juillet-Août.

Ramonet, Ignacio (2000). *Penser le XXI^e siècle*, *Manières de voir-Le Monde diplomatique*, Juillet-Août.

UNESCO (2005). *Convention pour la Diversité Culturelle*.

UNESCO (2001). *Déclaration Universelle pour la Diversité Culturelle*.

Wolton, Dominique (2004). *Télévision et civilisations*, Labor, Bruxelles.

Ary Régis est Vice-Président du Comité Régional WACC-Caraïbe, Spécialiste en Technologie Educative, Professeur de Communication Sociale à l'Université d'Etat d'Haïti et membre du Conseil d'Administration de SAKS (Société d'Animation en Communication Sociale).